

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2691

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Requalification de l'avenue Saint Exupéry - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2691**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Requalification de l'avenue Saint Exupéry - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 relative à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, le Conseil de communauté a approuvé l'inscription de l'opération "rue Saint Exupéry" sur la Commune de Villeurbanne.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mutation en cours du secteur Maisons-Neuves, comprenant, notamment, le réaménagement de l'itinéraire Mistral-Sangnier ainsi que la construction de la ZAC des Maisons-Neuves qui sera connectée directement sur l'avenue Saint Exupéry.

Cette voirie présente aujourd'hui une ambiance dégradée, accentuée par l'abattage de nombreux arbres du fait de leur état sanitaire. De plus, l'avenue souffre d'un manque de lisibilité entre les espaces publics et privés au droit de résidences d'habitat collectif.

Les principaux objectifs de réaménagement envisagés à ce stade sont les suivants :

- améliorer la qualité paysagère et reconstituer les alignements,
- différencier les espaces publics des espaces collectifs privés en pied d'immeuble,
- sécuriser les cheminements piétons,
- intégrer un itinéraire cyclable conformément au plan modes doux,
- mettre en valeur les commerces ainsi que le marché bi-hebdomadaire.

La demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme correspond au financement des études techniques préalables et de conception ainsi que des régularisations foncières à prévoir dans le cadre du projet, pour un coût total estimé à 520 000 € TTC.

Le coût d'objectif global de l'opération est estimé à environ 3 820 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les orientations d'aménagement et le lancement de l'opération relative à la requalification de l'avenue Saint Exupéry à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 2681 pour un montant total de 520 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 250 000 € TTC en 2012,
- 270 000 € TTC en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.